



Covid-19-Crise : Un comité de la BCT propose la création d'un fonds de relance pour soutenir les entreprises fragilisées

Le Comité de Surveillance Macro-prudentielle et de Gestion des Crises Financières relevant de la BCT, réuni lundi, 28 décembre 2020, a proposé la création d'un fonds de relance destiné à soutenir les entreprises fragilisées et assurer les conditions propices à leur relance. A travers cette proposition, les membres du comité soulignent la nécessité de compléter les dispositifs d'accompagnement et les mesures exceptionnelles, prises par les pouvoirs publics et les autorités de régulation pour limiter l'impact économique de la crise.

Les modalités institutionnelles et pratiques de ce fonds devraient être déterminées en concertation avec l'écosystème.

Lors de la sixième réunion de ce comité, ses membres ont également convenu de la nécessité d'améliorer davantage la veille pour le suivi de l'impact de la crise sur les opérateurs publics et privés et de renforcer les mesures d'accompagnement pour assurer le soutien de l'activité économique et garantir la stabilité et la solidité du secteur financier.

Le comité a passé en revue l'évolution de la conjoncture économique et financière au cours de l'année 2020 et a examiné la situation du secteur bancaire et les résultats du stress-test qui ont montré la résilience du secteur face à la crise pandémie sanitaire, ainsi que l'activité sur le marché financier, des sociétés d'assurance et des institutions de la micro-finance.

Ont pris part à la réunion de ce comité créé en vertu de l'article 85 de la loi portant fixation du statut de la BCT, tous ses membres en l'occurrence le Gouverneur de la BCT, en sa qualité de Président, le représentant du Ministère des Finances, le Président du Conseil du Marché Financier (CMF), le Président du Comité Général des Assurances (CGA) et le Directeur Général de l'Autorité de Contrôle de la Micro-Finance (ACM).

Source : African Manager